

# L'Étoile Clisson a décidé de se faire entendre

**L'affaire.** Sa montée en championnat de Ligue ayant été refusée, le club du Vignoble a fait part de son mécontentement devant le siège du District 44.

Une commission d'appel réglementaire du District de Loire-Atlantique s'est tenue mercredi soir à La Chapelle-sur-Erdre. Au menu étaient prévus plusieurs dossiers dont celui très épineux de l'Étoile Clisson. Une trentaine de membres du club avaient d'ailleurs fait le déplacement pour manifester leur mécontentement tandis que leur président était reçu par l'instance départementale.

« C'est la première fois que nous sommes invités donc on va essayer de se faire entendre », assurait Franck André juste avant d'être appelé par Clément Anex, le directeur administratif du District. Au dehors, les Clissonnais en ont profité pour entonner « **Aujourd'hui, on n'accepte pas ni l'injustice, ni le désarroi !** » sur l'air de la chanson des "Restos du cœur". Parmi les manifestants était présent Frédéric Goureau, un des deux arbitres dont la licence a été mal scannée en juillet 2013. « **Cette saison, j'ai fait 28 matchs, soit plus que le minima qui est de 20 rencontres, a-t-il expliqué, un brin agacé par la situation. Je ne comprends pas pourquoi j'ai été désigné dès le**



Ouest-France

*Une trentaine de Clissonnais sont venus manifester devant le siège du District à La Chapelle-sur-Erdre.*

**début des championnats alors que ma licence n'était soi-disant pas valable ! »**

L'Étoile de Clisson est en effet interdite de monter en championnat de Ligue car les licences de ses deux arbitres ont été mal scannées. Envoyées avant la date fatidique du 15 juillet, elles ont été refusées par le logiciel Foot Club... avant d'être validée quelques jours plus tard, mais hors délai. « **D'après le courrier que nous avons reçu de la Ligue Atlantique, c'est le logiciel qui valide les licences, a rappelé Franck André. Mais je ne sais pas comment un logiciel peut seul valider un scan et dire s'il est lisible ou non !** » Lors

de la commission, les membres du District ont d'ailleurs émis quelques doutes. « **Ils ont reconnu quand même que la deuxième licence envoyée et acceptée n'était pas plus lisible que la première qui n'avait pas été acceptée,** » rapporte Michaël Grillot, l'entraîneur clissonnais.

Mais le club du Vignoble veut éclaircir « **un autre point délicat** », selon les termes de son président, car « **aucun texte ne stipule si c'est la date d'envoi des documents ou la date de validation qui doit être prise en compte** ».

L'Étoile Clisson campe donc sur sa position... en pointant peut-être un vide juridique. Car le club pourrait même avoir une double sanction. Si la situation de ses deux arbitres n'est pas régularisée, il sera interdit de recruter la saison prochaine en plus de ne pas monter en Ligue ! « **On devrait avoir une réponse mardi prochain mais si elle est négative, on fera appel devant la Ligue puis on ira au CNOF,** » annonce Franck André. Autant dire que ce dossier pourrait durer encore quelques semaines !